



Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 195 /2013

Objet : Conseil communal du 28-03-2013 – interpellation de Monsieur Lurquin concernant les travaux de l'avenue Josse Goffin et de la Chaussée de Gand.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Monsieur Lurquin concernant les travaux de l'avenue Josse Goffin et de la Chaussée de Gand.

Concernant la réouverture de l'avenue Josse Goffin pour le remplacement des rails de tram, le 19/03/2003, la Commune a reçu un courrier de la STIB nous disant qu'il ne sera pas nécessaire de rouvrir : « *Nous vous communiquons que comme nos voies sont toujours en bonne état, aucun renouvellement de celle-ci n'est prévu dans le cadre du chantier Josse Goffin* ».

Concernant le plan de mobilité dont vous faites référence et plus particulièrement au bout de l'avenue de l'hôpital français, en séance du 22/10/2013, le Collège a rendu un avis sur la demande de permis d'urbanisme introduite par la STIB pour le réaménagement de l'Avenue Josse Goffin, de l'avenue de l'hôpital Français et la mise en sens unique de l'Avenue du Panthéon :

Le projet est avisé favorablement aux conditions suivantes :

Article 1 :

- *Ne pas modifier le régime de circulation actuel de l'Avenue du Panthéon en maintenant les deux sens de circulation en accompagnant cette mesure de contrôles de police en accord avec les communes concernées;*
- *Prévoir l'arrêt « Sacré Coeur » direction Grand-Bigard à hauteur du quai actuel, avant le carrefour (côté Basilique), et prévoir en lieu et place de l'arrêt projeté sur l'Avenue de l'Hôpital français une zone de livraison et un arrêt de bus pour les véhicules de De Lijn;*
- *Prévoir des aménagements et des traversées piétonnes conformes au titre VII du RRU autour du carrefour Panthéon - Hôpital Français ;*
- *Maintenir l'arrêt « Goffin » direction Simonis avant le carrefour de l'Avenue du Château (regroupant tram 19 et bus 20), en vis-à-vis de l'arrêt direction Grand Bigard et en îlot.*
- *A l'occasion du réaménagement des voies de l'Avenue Josse Goffin la S.T.I.B devrait envisager une restructuration de la placette située à hauteur de l'arrêt Hôpital français direction Grand-Bigard, au débouché de la Rue des Combattants, pour garantir l'accès à la propriété de la SDRB située à l'arrière de l'embarcadère et actuellement entravé par celui-ci;*
- *Pour améliorer la gestion du carrefour situé à hauteur de cet embarcadère en îlot :*
- *reconfigurer la bande de circulation automobile, la piste cyclable et le trottoir à hauteur de l'embarcadère ;*



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 195 /2013

- prévoir une commande des feux par les véhicules de transport public leur donnant la priorité ;
- Requalifier en accord avec Bruxelles-Mobilité le phasage des feux en accordant un temps de passage plus long pour l'axe Goffin/Hopital français;

Article 2 :

En complément à ces mesures la commune de Berchem-Sainte-Agathe pourrait envisager une modification des régimes de circulation de l'Avenue du Petit-Berchem et de la Rue de Ganshoren au travers de son futur Plan de circulation ;

Concernant la nouvelle rue dont vous faites référence, celle-ci n'est que le prolongement de la chaussée de Gand. La configuration de contournement de l'embarcadère est identique à celui de l'avenue Josse Goffin à hauteur de la rue du petit Berchem.

Concernant la communication sur les travaux de la chaussée de Gand, un BN spécial chaussée de Gand reprenant l'ensemble du planning a été distribué le lundi 14/10 sur l'ensemble de la Commune. Ce BN mettant en évidence l'ouverture de la maison de la participation comme point info riverain tous les jeudis de 16 à 18h, en collaboration avec le maître d'œuvre qu'est la STIB. Malgré cette communication, seulement une personne s'est présentée.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,


Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,


Joël RIGUELLE